

Dettes & Développement

Plate-forme d'information et d'action sur la dette des pays du Sud

I n f o d e t t e

N° 2

Oct.
2003
Mars
2004

Iraq : une dette odieuse

Le bilan dressé par l'Autorité d'occupation après l'arrêt des hostilités est décrit en quelques chiffres, encore très approximatifs : 20 milliards de dollars pour la reconstruction des infrastructures et la remise en production de l'appareil pétrolier (selon les estimations des Américains) ; on s'attend à ce que l'ONU réduise à 50 milliards les indemnités de réparation réclamées à l'Iraq par les belligérants des deux guerres. Quant à la dette, elle est évaluée à 120 milliards de dollars en décembre 2003, mais les arriérés, accumulés depuis que l'Iraq a arrêté ses paiements en 1993, ont au moins doublé la mise. Les spécialistes semblent converger pour estimer la charge du service de la dette, uniquement en termes d'intérêt (pour qu'elle ne s'accroisse pas), à un minimum de 5 milliards de dollars. Dans la période de reconstitution de l'appareil productif de l'Iraq, une telle ponction absorberait l'essentiel de ses disponibilités en devises.

On s'achemine vers une figure classique de l'insolvabilité des Etats : on réduit la dette et on allonge le calendrier de remboursement, en prenant comme instrument de mesure la capacité de remboursement annuelle supposée. Oui, mais voilà : Saddam est renversé, Chiites et Kurdes redressent la tête et invoquent un droit d'inventaire sur les dettes contractées par leur bourreau. Les officiels américains leur emboîtent le pas, en invoquant alors la doctrine de la dette odieuse.

Apparue dans les années 1920, à la naissance de l'URSS, celle-ci consiste pour un gouvernement à récuser la dette contractée par son prédécesseur lorsque trois conditions sont réunies : 1) la population n'a pas voulu cet endettement; 2) elle n'en a pas profité; 3) le bailleur de capitaux avait connaissance de cet état de fait. Le cas de l'Iraq est évidemment propice à la consécration d'un tel principe :

1) L'endettement a clairement été contracté par le dictateur sans considération de la volonté du peuple Iraquien. La suppression physique des opposants, la terreur policière permettent de penser que l'engagement des dépenses ne respectait aucune procédure démocratique.

2) Les projets financés n'étaient pas, le plus souvent, destinés à satisfaire les besoins de la population, et dans les faits les projets, dans leur ensemble, n'ont pas contribué à la prospérité du pays. Les exemples extrêmes du gazage des populations et l'invasion du Koweït sont là pour l'attester.

3) La partie la plus politique de la démonstration concerne la connaissance qu'ont eu – ou qu'auraient dû avoir – les bailleurs de fonds de l'absence de consentement de la population et de l'usage des fonds contraire à ses intérêts. Une règle traditionnelle dans tous les systèmes de droit assimile à la connaissance des faits l'attitude qui consiste à ne pas faire l'effort minimal qui aurait permis de les connaître. En l'espèce, il serait difficile aux créanciers étrangers de prétendre que la nature du régime et ses excès les plus visibles leur étaient inconnus - surtout dans le cas des financements liés aux achats d'armement, ou à des projets de prestige « clé en mains ».

Dans un premier temps, les parlementaires américains se sont emparé de l'argument pour refuser à l'Exécutif les crédits budgétaires d'une aide à fonds perdus à l'Iraq. De même, l'ambassadeur des Etats Unis en Inde proposait-il un inventaire des créances internationales et le rejet de celles provenant de dépenses pour la sécurité intérieure et pour l'agression militaire – une position soutenue par Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie et ancien conseiller économique du Président Clinton, qui préconise une phase préliminaire de « tri » des créances et le rejet des dettes odieuses.

Prenant conscience du caractère explosif d'une telle doctrine, Washington a changé de rhétorique et cherche aujourd'hui à faire passer la dette Iraquienne devant le Club de Paris. Les pays du G8 semblent se rallier à une telle solution, chacun monnayant sa part du marché de la reconstruction. L'autorité d'occupation espère bénéficier ainsi d'une réduction de 60% de la dette. A moins qu'un fort mouvement d'opinion ne s'élève, la doctrine de la dette odieuse risque d'être encore une fois enterrée. En effet, une doctrine ne s'impose pas aux Etats et à la différence des lois nationales, il n'y a pas de tribunaux pour contraindre les Etats à appliquer le droit international. Peut-être est-ce le débat sur le traitement juridique de l'insolvabilité des Etats qui incitera ceux-ci, progressivement, à retenir la notion de dette odieuse comme un critère (d'appréciation) des créances à admettre dans le rééchelonnement ? [JT/JM]

Au-delà de PPTE...

Soutenabilité au point mort

La question de la soutenabilité à long-terme de la dette des pays pauvres continue de faire l'objet d'intenses discussions et elle sera au cœur des assemblées de printemps du FMI et de la Banque mondiale le 24 et 25 avril prochains. Les premières ébauches de l'étude des IFI commencent à circuler. Principale préoccupation des IFI : selon quels critères va-t-on prêter, à l'avenir, à des pays qui risquent d'être insolubles ? Focalisant les débats sur l'avenir, ils feignent d'oublier que l'initiative PPTE a échoué à rendre soutenable la dette des pays concernés (un échec qui résulte largement de leurs analyses erronées). Parallèlement, certains Etats, dont les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne, se satisfont largement des imperfections de l'IPTE et démontrent par tous les moyens qu'ils ne sont pas disposés à aller au-delà : ils ont même bloqué durant des mois la procédure du *topping up** (pourtant peu coûteuse) pour l'Ethiopie et le Niger. Si les créanciers, seuls à dicter les règles du jeu, refusent par principe de mettre la main à la poche, le débat sur la soutenabilité est bien mal parti.

Seule lueur à l'horizon : l'UE veut aussi apporter sa pierre au débat et l'étude commandée sur le sujet à un groupe d'experts animé par Daniel Cohen s'intitule « Au-delà de l'IPTE ». Quoique décevant dans l'ensemble, ce rapport soulève quelques bonnes questions, par exemple : ne convient-il pas de confier l'analyse de la soutenabilité à un organisme indépendant du FMI ? Côté français, Bercy aurait réagi vivement contre cette proposition. [NA/JM]

* allègements additionnels accordés aux pays n'ayant pas atteint un niveau d'endettement soutenable à l'issue de l'initiative.

Club de Paris et approche d'Evian

Le Club de Paris (CP) a approuvé en octobre dernier une nouvelle approche pour le traitement de la dette des pays hors initiative PPTE et à revenu intermédiaire, baptisée "Approche d'Evian", du nom du dernier sommet du G8 qui s'est tenu en juin. Cette approche participe des efforts entrepris par le CP en matière de transparence mais également vers une analyse de l'endettement qui prendrait davantage en compte la question de la soutenabilité. L'approche d'Evian est censée prodiguer un traitement "sur-mesure" de la dette aux pays qui le solliciteraient et rompre ainsi avec les schémas standards habituellement appliqués. Si elle diffère des traitements habituels à la disposition

du CP (termes de Naples, Toronto...) qui fixent nombre de règles et seuils invariables, en réalité cette approche ne fait pas preuve d'une réelle inventivité :

- la référence demeure l'analyse de la soutenabilité réalisée par le FMI ; que les débiteurs se rassurent : "les créanciers du CP développeront leur propre opinion sur l'analyse de soutenabilité de la dette en liaison étroite avec le FMI"... ;
- les annulations de dette restent la solution de dernier recours, et "envisagées de manière exceptionnelle" sous réserve de la satisfaction de nombreuses conditions ;
- le processus s'effectue en plusieurs étapes, s'étalant sur plusieurs années, visant à "maintenir un lien solide avec les résultats économiques et la gestion de la dette publique"... en d'autres termes, ces étapes (d'une durée de 1 à 3 ans pour la première !) sont immuablement liées à la mise en œuvre de plusieurs programmes d'ajustement du FMI et à l'établissement d'un "historique de performances", qui conditionneront le traitement de la dette du pays par le CP.

Cette approche « au cas par cas » s'apparente à une solution au bon gré des créanciers. En réalité, l'approche d'Evian semble n'avoir été adoptée que pour traiter la dette de quelques pays "oubliés" des mesures traditionnelles. Elle tombe « à pic », en effet, pour répondre aux projets américains concernant la dette irakienne, aux cadeaux qu'aimerait faire la France au Gabon de l'ami Bongo, etc. mais elle ne sera pas d'un grand secours pour la majorité des pays émergents. Cette évolution renforce le débat sur la légitimité, voire l'utilité du "Club", organe informel qui prend ses décisions en autarcie et selon des règles de moins en moins claires. [NA/JM]

Infos Days

Argentine : le FMI dans ses retranchements

"Je vais faire une petite sieste, et je déciderai ensuite". Le suspense n'a pas duré : en septembre 2003, le président argentin a déclaré qu'il ne payerait pas une échéance de 2,9 Mds \$ au FMI, et qu'il ne reprendrait le règlement de sa dette privée que si les créanciers acceptent de perdre 75 % de la valeur nette de leur titres. L'Argentine, qui connaît une relative embellie économique, est en position de force vis-à-vis de ses créanciers et tient ferme sur sa proposition de restructuration sur 81

milliards de dollars, si les créanciers abandonnent 75 % de la valeur nette de leur créance.

En février, le gouvernement argentin a fait un premier pas vers la restructuration de sa dette en annonçant qu'il acceptait de dialoguer avec "tous" les porteurs de titres argentins. Et a réussi à convaincre les banques Barclays, Merrill Lynch et UBS de s'occuper de cette difficile opération de restructuration. Cette double annonce fait suite à l'appel du G7 début février, qui demandait à l'Argentine d'« avoir un dialogue plus constructif avec ses créanciers et avec le plus grand nombre».

Mais Buenos Aires, qui pose toujours pour condition la réduction de 75% de sa dette, a obtenu des concessions. Après d'âpres négociations, le FMI, qui ne pouvait risquer le défaut de la dette multilatérale de l'Argentine (30 Mds \$), a assoupli ses exigences et le 9 mars 2004, le pays lui a payé une échéance de 3,1 Mds \$. Les administrateurs du Fonds ont même admis, le 24 mars, que « la dette publique argentine [avait] joué un rôle central » dans la crise de 2001 et qu'il en avaient « mal évalué le niveau de dangerosité ». [NA/JM]

Duo latino face au Fonds

(*Libération et elcorreo*, 18/03/04) Dans un document commun du 16 mars, Lula et Kirchner demandent au FMI un assouplissement des règles de calcul de l'excédent budgétaire, afin d'assurer « un excédent primaire et d'autres mesures de politique économique qui ne compromettent pas la croissance et garantissent la nature viable de la dette, de manière à préserver aussi l'investissement en infrastructure ». Ils proposent ainsi d'exclure du calcul de l'excédent les dépenses publiques dans les infrastructures essentielles à la croissance. Est-ce une coïncidence : le document est sorti le jour même où Anne Krueger, la nouvelle directrice (intérimaire) du FMI, demandait d'augmenter les remboursements de la dette... [JM]

Indonésie

La rencontre du groupe consultatif sur l'Indonésie en décembre dernier n'a pas été à la hauteur des attentes du pays qui espérait des mesures effectives destinées à le soulager de sa dette extérieure. Le forum ne semblait pas enclin à engager de véritables efforts en faveur d'une réduction de dette de l'Indonésie, qui s'est vu octroyé un prêt de 3,4 Mds de dollars. Le pays, qui souffre toujours des séquelles de la crise financière qui a ébranlé le continent asiatique en 1997, demande un moratoire sur le paiement de sa dette, le temps de se refaire une "santé" économique. L'enjeu de ces

allègements est d'autant plus important à ce jour que l'Indonésie arrive au terme de son programme d'ajustement triennal du FMI – qu'elle a décidé de ne pas reconduire – avec pour conséquence qu'elle ne sera plus éligible aux procédures traditionnelles d'allègements de dette. A l'approche de cette échéance, l'Indonésie a prévu de consacrer près d'un tiers de son budget 2004 soit 131 Mds roupies au remboursement de sa dette, alors que 70,9 Mds seront alloués aux dépenses de développement. [NA]

République Démocratique du Congo

La Suisse a effacé la totalité de la dette extérieure de la RDC aux termes d'un accord bilatéral sur une remise de dette de 31,2 millions de Francs Suisses (20,13 millions d'euros). Cette annulation intervient dans le cadre de l'initiative PPTE, à laquelle la RDC a été admise en juillet 2003. [PG]

Guinée

Les Eglises catholiques de Guinée Conakry et d'Italie, engagées dans la lutte contre la pauvreté, ont réussi à contraindre leurs gouvernements respectifs à mettre en place une structure de désendettement. C'est le Fonds Guinéo-Italien de Réduction de la Dette (FOGUIRED), dont le montant global n'a pas été précisé. Il consiste à reconvertir la dette de la Guinée envers l'Italie. [PG]

Gabon

Classé parmi les pays à revenus intermédiaires, le Gabon est confronté à une baisse de sa production pétrolière et au remboursement de sa dette qui absorbe environ la moitié du budget national. Le Gabon, qui se trouve hors accord FMI depuis avril 2002, avait signé une lettre d'intention en vue de la signature d'un programme d'ajustement structurel appuyé par une facilité de crédit élargi. Libreville tablait sur la signature rapide de cet accord pour renégocier sa dette extérieure, mais elle a été freinée par les représentants américains au FMI. [PG]

Sénégal

La Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et le Sénégal ont organisé les 17 et 18 novembre 2003 une réunion d'experts sur la dette extérieure de l'Afrique. Les résultats de leurs réflexions formeront la base d'une position africaine commune sur la dette extérieure du continent. [PG]

Rwanda

Dans le cadre de l'initiative PPTE, le Rwanda a atteint son point de décision le 22 décembre 2000. Le pays est donc entré dans la période "transitoire" (1 à 3 ans) au cours de laquelle il bénéficie d'une partie des allègements prévus, en l'attente du point d'achèvement. Repoussé à deux reprises, une première fois fin 2002 et une seconde fois fin 2003 pour cause de dérive des finances publiques et de retard dans le programme de privatisation, le point d'achèvement est aujourd'hui attendu pour la fin 2004.

Selon les prévisions du FMI et de la Banque Mondiale, l'initiative PPTE devrait permettre un allègement de la dette du Rwanda de 452,4 millions de dollars (en VAN), soit environ 65 % du stock. Si on y ajoute les allègements préalables au sein du Club de Paris (allègements selon les termes dits « de Naples » de 61,8 millions de dollars en VAN – 8,8 % du stock) et les annulations bilatérales volontaires prévisibles (13,9 millions de dollars en VAN – 2 % du stock), on peut estimer qu'à l'issue du processus, l'encours de la dette du Rwanda en VAN aura été réduit de 528,1 millions de dollars, soit près de 76 %. Concernant le C2D, le total des créances rwandaises est de 37 millions d'Euros.

La société civile a, semble-t-il, été effectivement consultée pour l'élaboration du DSRP, mais les projections du DSRP sont irréalistes (croissance moyenne du PIB de 8 % par an pendant 20 ans) et la vision très libérale (investissements étrangers, privatisation, zones franches). [PG]

Mali

Le Président J. Chirac annonce au cours d'une conférence de presse à Tombouctou le 25 octobre dernier que « *la gestion financière rigoureuse du Mali va permettre aux procédures internationales d'arriver à leur terme, notamment en matière d'annulation de la dette* ». Pour accentuer ce mouvement, la France a décidé de ne pas demander de remboursement de dette pendant les quatre prochaines années. Pourtant, à ce jour, aucune annulation n'est constatée ; la France en est toujours à énoncer des principes sans les mettre en œuvre. [PG]

Kenya

Les créanciers du Club de Paris ont convenu le 15 janvier 2004 d'une restructuration de la dette publique extérieure de la République du Kenya. Cet accord rééchelonne 350 millions de dollars d'arriérés et d'échéances, dus entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2006, sur un service de la

dette de 484 millions de dollars à l'égard des créanciers du Club de Paris sur cette période. [PG]

Madagascar

Le Conseil d'Administration du FMI ajourne le dossier Madagascar. Il a jugé que le programme du gouvernement, concernant la facilité de réduction de pauvreté et de croissance, manquait de lisibilité et de visibilité. L'émission de nouveaux billets, les mesures de détaxation et le montant exact de l'encours de la dette extérieure de Madagascar ont motivé cet ajournement. [PG]

PCPA Cameroun

Le programme concerté pluri-acteurs (PCPA) est né en 2003 de la proposition de la plate-forme Dette et Développement, engagée depuis plusieurs années auprès de ses partenaires africains, de renforcer les capacités de la société civile camerounaise, dans la mise en œuvre du C2D. Son objectif est de permettre aux organisations concernées de se coordonner et de se construire en tant que force collective de réflexion et de proposition, face à un gouvernement réticent à leur ouvrir l'espace du dialogue. Le PCPA représente en ce sens, un réel défi pour le Cameroun. Le programme se distingue par son caractère extrêmement novateur : c'est le premier programme pluri-acteurs conduit par des acteurs non gouvernementaux français et co-financé par le Ministère des affaires étrangères. Une étude préalable est menée, depuis octobre 2003, afin de préciser, entre autres, les champs thématiques retenus, les activités envisagées et le mode de fonctionnement du programme. L'atelier de clôture de l'étude préalable s'est déroulé début mars à Yaoundé. Il a souligné quelques tensions, entre acteurs de la société civile camerounaise (SCC) et pouvoirs publics, mais également entre les organisations camerounaises alors que les considérations financières – le programme devrait bénéficier d'un financement de 2,5 millions d'euros, sur 4 ans – et la répartition des postes se précisent. Il a néanmoins montré la force de mobilisation de la SCC. En surmontant les inévitables tensions qu'il rencontre, ce projet novateur et ambitieux pourra servir d'expérience pilote pour d'autres programmes de renforcement de la société civile. [NA/PG]

Point d'achèvement

Deux pays ont récemment atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) :

- Le Guyana les 17 et 18 décembre 2003. Les allègements globaux (créanciers du Club de Paris et créanciers bilatéraux) devraient atteindre 128 millions de dollars, portant l'allègement de dette concédé au pays à 90% depuis le début de l'initiative.
- Le Nicaragua en janvier 2004. Le pays aura bénéficié d'une réduction de 73% de sa dette totale depuis le début de l'initiative.

Le FMI avait prévu que 21 pays auraient atteint le point d'achèvement avant la fin 2003. Ils sont aujourd'hui dix. A qui veulent-ils faire croire, comme l'annoncent leurs dernières prévisions, que 13 autres pays vont atteindre le point d'achèvement en 2004 ? [NA/JM]

France

Principe d'additionnalité rompu en 2003

Alors que la France réitérait son adhésion au principe d'additionnalité des allègements de dette, l'analyse du projet de loi de finances (PLF) 2004 montre que ce principe a été rompu entre 2002 et 2003. Le gouvernement français a en effet empiété sur le budget d'APD pour financer les allègements de dette. Ainsi, en 2003, l'APD (hors allègements dette) a baissé de 88 millions d'euros. Même si cette tendance se résorbe en 2004 (le PLF annonce une augmentation, légère mais effective, de l'APD hors allègements de dette), il y a bien rupture du principe d'additionnalité. Les allègements de dette ne doivent pas servir l'image d'une France généreuse, alors même que les crédits à la coopération font l'objet de sévères restrictions budgétaires, mettant en péril de nombreux projets de développement et la survie de certaines ONG (pour signer la pétition, www.coordinationsud.org). [NA]

ONU

FfD Office

Le maintien d'Oscar de Rojas, à la tête du bureau « financement du développement » du secrétariat général des Nations Unies, permet d'espérer que les engagements pris à Monterrey ne restent pas lettre morte. Lors du dialogue à haut niveau sur le suivi de Monterrey, en octobre dernier à New York, la proposition que nous faisons d'un groupe de travail ouvert sur la dette sous l'égide des Nations Unies n'a pas été retenue. Toutefois, la résolution de l'AG des Nations Unies envisage la possibilité d'ateliers de travail sur des thèmes précis, comme la

dette. La nomination d'Oscar de Rojas annonce de bonnes chances que la dette soit enfin abordée en dehors du FMI et du Club de Paris. [NA/JM]

Mobilisation

Des parlementaires se mobilisent

Dans le cadre d'une conférence sur la dette extérieure de l'Amérique Latine au parlement uruguayen en mars 2003, des députés latino-américains, appuyés par des confrères issus de tous pays, ont élaboré une déclaration appelant les parlementaires du monde entier à exprimer leur soutien à un processus d'arbitrage juste et transparent de la dette des pays du Sud, afin de trouver une solution définitive à leur situation d'endettement. La déclaration est disponible sur le site d'*erlassjahr* (Jubilee Allemagne) : <http://www.erlassjahr.de/montevideo/submit.html> [NA]

La dette au FSE

Le Forum Social Européen qui s'est déroulé en novembre dernier en région parisienne a été l'occasion de nombreuses manifestations sur la dette. Tenue d'un stand, réalisation d'une carte postale-action, édition d'un numéro spécial des "Nouvelles de la dette", organisation d'un séminaire pour un traitement juste et équitable de la dette, la plate-forme s'est largement mobilisée. Elle a par ailleurs défilé aux côtés d'autres associations de toute l'Europe, en tête du cortège pour l'annulation de la dette, lors de la manifestation de clôture du Forum, sous les bannières "Drop the debt – annulons la dette". [NA]

World debt day

Jubilee Debt Campaign prévoit de célébrer une journée internationale de la dette (World Debt Day) le 16 mai prochain, date anniversaire de la première action de masse réalisée par la campagne Jubilee 2000 (une chaîne humaine avait réuni près de 70.000 personnes) à l'occasion du G8 en 1998 (Birmingham). De son côté, Jubilee South a préféré la date du 5 décembre comme journée d'action globale contre la dette, alors qu'en France, la plate-forme Dette & Développement se mobilise traditionnellement le 19 juin, date du G8 de Cologne en 1999... A quand une date unique de mobilisation ? [NA]

L'UE et la dette

A l'initiative de la Coalition Debt & Development (Irlande), la plate-forme Dette et Développement a sollicité les députés européens français pour que

l'annulation de la dette soit une priorité de la présidence irlandaise de l'Union européenne. L'Irlande s'est en effet prononcée en faveur d'une annulation de la totalité de la dette des pays pauvres et d'une approche de la soutenabilité en termes de développement humain. A ce jour, l'Irlande se heurte au fait que la gestion de la dette n'est pas *a priori* de la compétence de l'UE. Toutefois, les objectifs de développement du millénaire, auxquels tous les Etats membres de l'UE ont souscrit, ne seront pas atteints sans remise de dette supplémentaire. La question sera peut-être à l'ordre du jour du prochain Conseil des affaires générales et des relations extérieures de l'UE, fin avril. En attendant, la pression continue... [NA/JM]

Carte postale au Club de Paris

Une carte postale adressée au Club des dix-neuf principaux pays créanciers a été élaborée, en lien avec les collectifs « dette » européens, à l'occasion du Forum social européen. Ce sont plusieurs milliers de cartes postales qui ont ainsi signifié au Club de Paris, habitué à décider en *catimini* du sort des pays endettés, qu'il n'avait aucune légitimité pour le faire. Plusieurs centaines ont été remises en mains propres à Stéphane Pallez, de la Direction du Trésor, lors d'une rencontre le 19 mars. A l'issue de cette action, un rendez-vous a été sollicité auprès du secrétariat du club de Paris. [NA/JM]

Dans la famille D & D...

- Vikram Nehru, directeur de l'unité PPTTE de la Banque Mondiale a rencontré en février dernier à Bruxelles des représentants de la société civile, notamment d'Eurodad et de la Cidse.
- La CGT au Rwanda : Un séminaire sur la dette, initié par la CGT et la CESTRAR, s'est tenu à Kigali du 19 au 21 janvier 2004, avec l'ensemble des forces syndicales du pays ainsi que deux ONG – CRADHO (Droits de l'homme) et PROFEMMES (Collectif Organisation de Femmes). Le DSRP et la légitimité de la dette du génocide ont été débattus.

➤ Côte d'Ivoire : le CCFD et le CADTM Belgique ont participé à un séminaire de formation sur la dette et les mouvements sociaux, du 16 au 19 février 2004 à Yamoussoukro, à l'initiative du Forum national dette et pauvreté (FNDP), coordonné par Solange Koné de l'Assapsu. Une dynamique prometteuse est en marche pour sensibiliser les Ivoiriens sur la question, au-delà des clivages actuels.

➤ France/Cameroun : le comité de pilotage camerounais du PCPA s'est rendu à Paris en février dernier pour trois jours de travail avec le copil français.

Agenda

- **Concert** de reggae pour l'annulation de la dette au Cabaret Sauvage, le dimanche 11 avril à 19h00, organisé par le CADTM. La plate-forme D & D tiendra un stand à cette occasion.
- **Livre** : "La Jamaïque dans l'étau du FMI. La dette expliquée aux amateurs de reggae, aux fumeurs de joints et aux autres", par François Mauger et Damien Millet (CADTM), sorti le 23 février
- **La CGT prépare un Rapport** dressant un état des lieux de la situation d'endettement de 6 pays africains (Cameroun, Guinée, Mauritanie, Ouganda, RDC, Rwanda), résultat de 2 ans d'ateliers dans ces pays. [NA]
- **Université d'été du CRID** du 7 au 11 juillet à Angers. La plate-forme D & D organisera un atelier

sur la dette odieuse et sur la soutenabilité de la dette.

- **Assemblées de printemps des IFI**, du 23 au 25 avril, à Washington. Le mouvement Jubilee South appelle à un rassemblement du réseau.

► Cinéma : Sortie du film "Life and Debt"

Life and Debt, ou comment la dette continue, en Jamaïque, de primer sur la vie. Ce documentaire, très didactique, a le mérite de dévoiler une vérité nue, à l'opposé des stéréotypes traditionnellement véhiculés sur la Jamaïque, la réalité du quotidien de millions de jamaïcains qui vivent sous le seuil de pauvreté et se battent pour survivre. Dumping, subventions, ajustement, privatisations, prêts, rien n'échappe à la clairvoyance des paysans qui subissent au quotidien les méfaits d'une dette insupportable conjuguée aux politiques toujours

plus libérales imposées par le FMI et le voisin américain. Le film est étayé par les commentaires de l'ex-"numéro 2" du FMI, Stanley Fischer pour le "côté obscur" et ceux de l'ex-premier ministre Michael Manley, d'un professeur d'économie, de paysans, d'un groupe de vieux rastas, tous étonnants de lucidité ; ils témoignent du fossé qui sépare le cynisme des IFI des réalités du monde en

développement. Le tout servi par une très belle image et le meilleur de la musique reggae.

Ce film, à voir et à revoir, soulève les bonnes questions et amène facilement au débat. Il constitue un excellent support pur une soirée-débat sur la dette et la mondialisation. Des projections peuvent être organisées pour les associations. En salle à partir du 7 avril, au Cinéma des Cinéastes (Paris).

(Edition achevée le 20 mars 2004)

Biblio Dette

Jubilee Research, New Economics Foundation_(2002) *Les Etats Unis comme PPLD (pays prospère lourdement endetté) ou : comment les pauvres financent le riche*, 15 p.

La mondialisation financière est née du déficit commercial croissant des Etats-Unis à partir des années 60, et du besoin pour le gouvernement de le financer (aujourd'hui : 4 milliards de dollars par jour). Ce qui plonge un pays pauvre dans la dépendance de ses créanciers et bloque son développement laisse paradoxalement les Etats-Unis en position dominante. L'argent qu'ils empruntent ne leur coûte pas cher. Ce sont eux qui émettent la devise et qui en fixent le taux d'intérêt. Le dollar reste la valeur refuge, dont les autres pays gardent un stock de réserve pour le cas d'imprévu, et qui est la monnaie préférée pour la fuite des capitaux. Un jour, dans un délai difficile à prévoir, les créanciers des Etats-Unis vont perdre confiance, et vendre leurs dollars. Une crise s'ensuivra, et les pays exportateurs de denrées de base verront leurs cours s'effondrer. Il faut résorber le déséquilibre actuel avant d'y être contraints.

Le Rapport 2003 de la Plate-forme Dette et Développement

Au long de ses 80 pages, le rapport dénonce les menaces que fait peser la dette des pays pauvres sur la démocratie, au Nord comme au Sud. Il formule aussi de nombreuses propositions pour y remédier.

Enchaînés à perpétuité ? C'est la question que se pose le rapport, constatant que malgré les quelques concessions des pays riches à la pression considérable de l'opinion publique internationale en 1999, la chaîne de la dette n'a pas été brisée. Cinq ans plus tard, elle reste un obstacle majeur au développement. Son remboursement continue à primer sur les besoins vitaux des populations des pays endettés. Surtout, elle maintient les pays pauvres sous l'étroite tutelle du FMI et de la Banque mondiale, au mépris des aspirations de leurs peuples. Contre cette logique anti-démocratique, la Plate-forme s'engage pour que dans les pays du Sud, comme au Cameroun, les citoyens aient un contrôle accru sur la gestion des fonds publics.

L'opacité française. En France aussi, le suivi des annulations de dette est un enjeu majeur pour la démocratie. En dépit des effets d'annonce, le gouvernement français empiète sur son aide au développement pour financer les annulations de dette. Il cultive les zones d'ombre sur les montants et la nature des créances annulées. Tout se passe comme si l'on cherchait à oublier ce à quoi ces créances ont servi. Il est temps que lumière soit faite sur l'usage des fonds mis, par les citoyens français, au service du développement des pays pauvres.

Enfin, le rapport dénonce la mainmise des pays créanciers conservent, à travers le G8, le Club de Paris, le FMI et la Banque mondiale, sur les règles de l'endettement international. Soucieux d'avancer vers une démocratisation des relations internationales, il propose la mise en place d'un droit international de la dette et d'un cadre pour le faire appliquer.

Disponible sur le site www.dette2000.org et auprès du secrétariat de la plate-forme.